



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	27

Date de la convocation
23 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



L'an deux mille dix neuf
Le 29 juillet

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme BONI a donné pouvoir à M. ANKRI

M. AYALA a donné pouvoir à M. BLANC

Mme VIAL a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

Mme FERRER a donné pouvoir à Mme DALMASSO

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à M. LIBERATO

M. FERRER a donné pouvoir à Mme BORGEAUD

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

ELABORATION DU PLU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO

N°29/07/2019/14

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

Par délibération du 15 janvier 2019, la commune de MOURIES prescrivait la l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme définissant les modalités de la concertation avec le public à savoir :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur le site Internet de la commune, dans la rubrique des annonces légales du journal et affichage de cet avis en mairie.
- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public et d'une adresse mail pour faire parvenir les observations du public : service.urbanisme@mairie-mouries.fr
- Mise à disposition en mairie d'un dossier des études en cours, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études, jusqu'à ce que le conseil municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU.

- Informations sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU dans le Bulletin municipal
- Mise en ligne des actes de procédures et des documents du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet sur le site Internet de la commune
- Organisation d'une réunion publique d'information et d'échange sur le projet entre le débat sur le PADD et l'arrêt du projet de PLU.

CONSIDERANT que le bilan de la concertation fait état de la bonne tenue et du respect de l'ensemble des modalités susvisées,

CONSIDERANT que la concertation a permis aux habitants d'interpeller les élus, le service urbanisme, le Bureau d'Etudes sur le projet de PLU,

CONSIDERANT que certaines observations ont pu être prises en compte dans le projet de PLU,

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver le bilan tiré de la concertation publique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le bilan tiré de la concertation publique,

AUTORISER Madame le Maire à signer la présente délibération et la charger de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (Mmes Borgeaud, Brunet, Modelewsky, Ouarit MM. Ali-Oglou, Basso, Ferrer)

APPROUVE le bilan tiré de la concertation publique,

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente délibération et la charge de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
ALF. ROGGIERO

